

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 6 450 423
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AU 2270 BOULEVARD MERCURE

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 20 février 2023 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet de :

- réduire de 1,50 mètre à 0 mètre la distance minimale de la ligne de lot avant pour l'implantation d'une enseigne sur poteau existante;
 - réduire de 0,50 mètre à 0 mètre la distance minimale de la ligne de lot avant pour l'implantation d'un mur de soutènement existant;
- le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

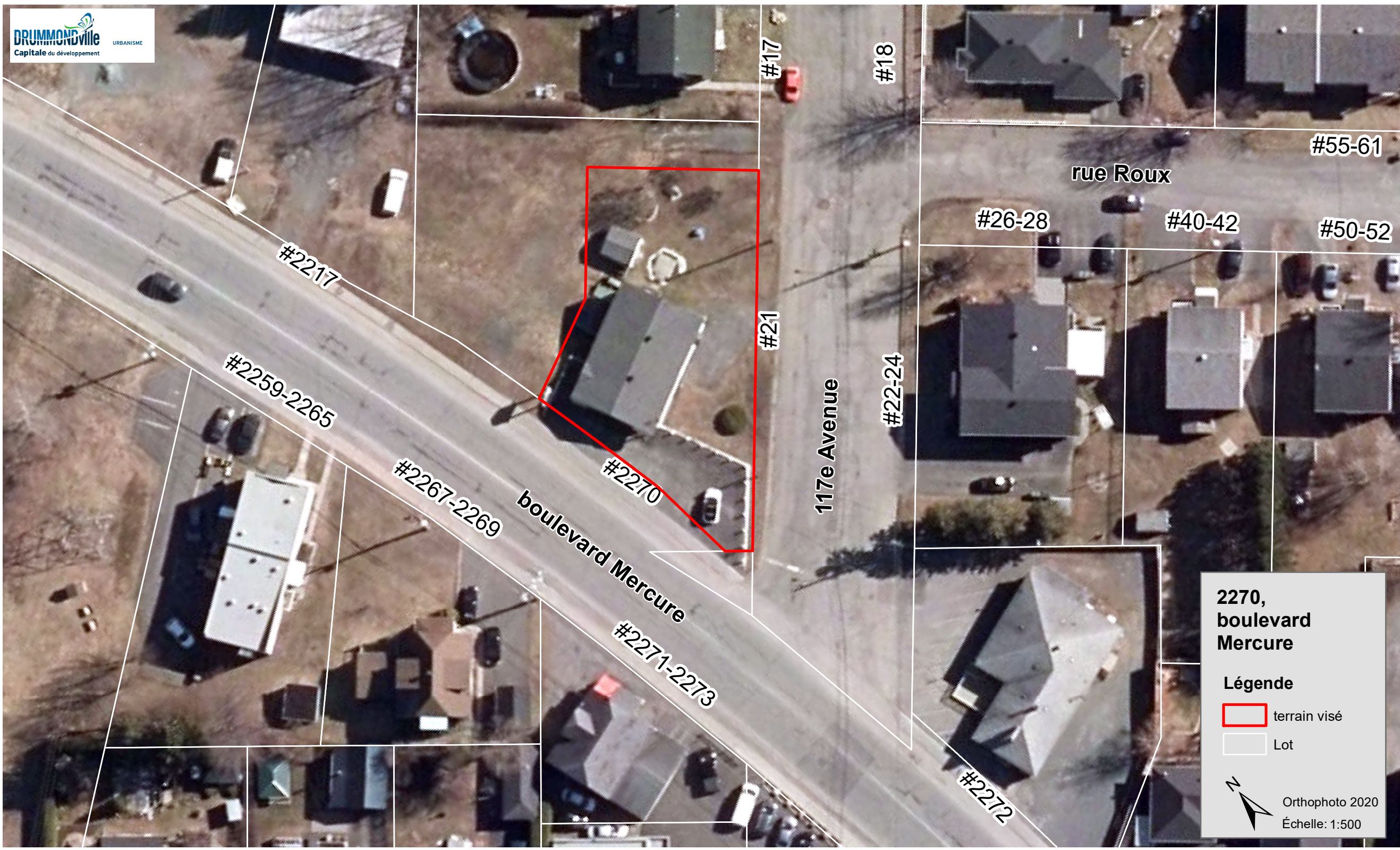
La Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 20 février 2023 à 16h30 :

Téléphone : 311

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca



DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 3 février 2023.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière



**2270,
boulevard
Mercure**

Légende

-  terrain visé
-  Lot



Orthophoto 2020
Échelle: 1:500